

## PRESENTS

Monsieur Jean-Luc MASSON, Président du SYMADREM et de France Dignes

Monsieur Alain BAZILLE, Conseiller Départemental de Seine Maritime

Monsieur Pierre BESSIN, Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire

Madame Stéphanie BIDAULT, CEPRI

Monsieur Jean-Marc BLUY, Conseiller Municipal de la Ville d'Avignon

Monsieur Yann DENIAUD, CEREMA

Monsieur Philippe DEVRON, Elu au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

Monsieur Bruno FOREL, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

Madame Anne GANGLOFF, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône

Monsieur Jean-Pierre GAUTIER, Directeur du SYMADREM

Monsieur Bertrand JACOPIN, Chef du Pôle projets et ingénierie du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Monsieur Nicolas KREIS, Service Rivières et Barrages au Conseil Départemental du Haut-Rhin

Monsieur Alain LESUR, Président de l'Association Syndicale Bresson St Ismier / Vice-Président à l'Association Départementale Isère Drac Romanche

Monsieur Pascal MASSICOT, Président de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron

Monsieur Jean MAURIN, DREAL Centre

Monsieur Gilbert MERGOUD, Président du Syndicat du Haut-Rhône

Monsieur Sébastien PATOUILLARD, DREAL Centre

Monsieur Michel PINHAS, Directeur de l'Association Départementale Isère Drac Romanche

Monsieur Emmanuel RENO, Chargé de projets au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

Monsieur Joseph SEGURA, Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Madame katia SOURIGUERIE, Chef du Service Cours d'eau du Département des Alpes-Maritimes

Monsieur Alain TAESCH, Président de l'Association Syndicale Comboire à l'Echaillon

Monsieur Rémy Tourment, IRSTEA Aix-en-Provence

Monsieur Yves WIGT, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Monsieur Christophe DELAUNAY, Ingénieur Géologue/Géotechnicien à la Société du Canal de Provence

Madame Fara CARRA, Chef du service littoral et Seine au Département de la Seine Maritime

## Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président, M.MASSON, propose de débiter la réunion par l'AG extraordinaire afin de procéder en premier lieu à la modification des statuts (article 12). Cette modification est nécessaire pour remédier aux vacances de poste au sein du conseil d'administration.

Marion TUCCI, salariée de l'association, indique que les statuts ne prévoyaient pas le remplacement des membres du conseil d'administration dont le mandat électif (dans leur structure) prenait fin. Il est donc proposé de permettre une cooptation provisoire par les membres du CA, ainsi qu'une validation de leur remplacement définitif à l'AG suivante.

Le Président insiste sur la nécessité de cette modification pour assurer le bon fonctionnement de l'association. En effet, en 2015, France Dignes a perdu son Vice-Président, son Trésorier et Secrétaire, sans pouvoir procéder à leur remplacement.

Marion TUCCI aborde une autre proposition de modification de ce même article qui concerne les règles imposant le dépôt des candidatures au CA. Le Président suggère de supprimer cette règle pour encourager les candidatures jusqu'à l'AG.

**Les deux modifications ainsi présentées sont adaptées à l'unanimité.**

## Assemblée Générale Ordinaire

### Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de l'AG précédente
2. Rapport moral
3. Approbation du rapport d'activité 2015
4. Approbation du rapport financier 2015
5. Election au conseil d'administration
  - Ouverture du CA
  - Election au bureau

- Approbation du compte-rendu du CA précédent
- 6. Présentation et approbation du programme d'activité 2016
- 7. Présentation et approbation du budget 2016
- 8. Approbation des conventions entre France Dignes/SYMADREM et France Dignes/AD Isère Drac Romanche
- 9. Approbation de l'adhésion du CEREMA comme membre associé
- 10. Questions diverses

## 1.Approbation du compte-rendu de l'AG précédente

Le Président propose d'adopter le CR de la dernière AG.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## 2.Rapport moral

Le Président propose d'examiner ce point en même temps que le point suivant : le rapport moral n'est pas obligatoire et les grèves SNCF nous obligent à accélérer les présentations. Il indique qu'en 2015, l'association a recruté un second permanent, Marion TUCCI, qui est en charge de l'organisation et de l'animation.

## 3.Approbation du rapport d'activité 2015

Marion TUCCI débute par le rappel des principaux objectifs de l'association et indique que le rapport d'activité se présente par grandes actions.

Isabelle MOINS, salariée de France Dignes, présente le développement du SIRS Dignes Version 2 (système d'information géographique dédié à la gestion des digues). Cette nouvelle version de l'application est construite autour d'un noyau regroupant les bases de la gestion des digues, et de modules complémentaires répondant aux besoins exprimés par les gestionnaires. Un certain nombre d'entre eux ont été associés à toutes les étapes du développement jusqu'aux tests de l'application.

La garantie corrective apportée par le développeur GEOMATYS durera environ un an à compter du 30/10/2015. Pour les développements ultérieurs, il est rappelé que l'application est Open Source. L'association pourra également adhérer à l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités) pour gérer les licences ultérieures.

Le Président ajoute que l'ADULLACT permet de favoriser et sécuriser les développements ultérieurs. Bien que la cotisation s'élève à plus de 1000 euros, c'est une bonne option pour le SIRS Dignes. Il demande une présentation plus précise sur les fonctionnalités de l'application et précise que cet outil permet de mieux surveiller les digues et d'anticiper les défaillances préjudiciables.

Un participant demande quand pourront débiter les premières installations.

Le Président répond que la période jusqu'au mois de mars 2017 sera destinée à corriger les bugs. C'est une étape très importante afin de diffuser par la suite un logiciel parfaitement utilisable.

Marion TUCCI poursuit avec l'action d'animation du réseau.

- Le site internet a été créé dans l'objectif de devenir une plateforme d'échanges au service des gestionnaires utilisateurs. Sa mise en service récente demande une attention particulière quant à l'animation. Il s'agit avant tout d'encourager les

gestionnaires à déposer des ressources, réagir, télécharger les ressources disponibles etc.

Exemple d'actions : relayer les informations importantes au réseau, création d'un forum privé, prestation éditoriale. Pour fidéliser les utilisateurs, le journaliste Thibault LESCUYER produit des revues de presse et articles de fond pour le site. Le nombre de visites est insuffisant en 2015 mais les ressources documentaires sont bien utilisées. Nous observons déjà une croissance des visites et contributions pour le premier semestre 2016.

- L'association a également débuté la mise en œuvre de l'enquête « gestionnaires de digues : organisations et métiers ». Le contenu a été rédigé et transcrit dans une version en ligne. Celle-ci a été diffusée en avril 2016. Elle devrait faire l'objet d'une synthèse et d'une restitution orale. L'objectif de mieux connaître les pratiques des gestionnaires, pointer leurs difficultés et leurs besoins en formation (possibilité de développer des formations spécifiques digues en partenariat avec des universités).

En ce qui concerne l'action de professionnalisation des gestionnaires de digues (journées techniques) :

En 2015, France Dignes a proposé 2 journées techniques.

- La journée technique « Géotechnique », Orléans, le 30/09/15 : réunion de 30 participants majoritairement adhérents à France Dignes. Un partenariat réussi avec l'IRSTEA Aix-en-Provence, avec qui nous avons pu identifier le contenu de 2 journées complémentaires sur ce même thème.

Nos adhérents répondent bien à nos différentes sollicitations, il s'agit maintenant de produire un effort supplémentaire pour diffuser plus largement l'information (appui d'autres réseaux) et attirer des gestionnaires non adhérents.

- La journée technique « La gestion des digues à l'heure de la GEMAPI », Drôme, le 27/11/15 : réalisée en partenariat avec l'Association Rivière Rhône-Alpes, avec laquelle nous avons signé une convention afin de pouvoir reproduire la même journée sur d'autres territoires.

Bilan : un succès avec près de 80 participants (thématique et au programme attractif). Peu d'adhérents de France Dignes présents, mais une belle opportunité de pouvoir présenter l'association et le SIRS Dignes à des gestionnaires et futurs gestionnaires qui ne connaissant pas encore l'association.

Un point négatif sur l'accessibilité de la salle, plus à l'avantage de l'ARRA (réseau régional) que de France Dignes (réseau national) : c'est un élément sur lequel nous devons être vigilant.

Cette même journée a été reproduite le 27 avril 2016 à La Rochelle et a rencontré un succès similaire avec près de 70 participants. Une nouvelle occasion pour convaincre de nouveaux gestionnaires à devenir membre de France Dignes.

Pour l'action de veille technique et réglementaire :

- France Dignes participe au projet DIDRO qui vise à développer des moyens de surveillance de digues par drones en crue ou situation normale. L'association a participé à deux réunions en 2015 et poursuit son implication en 2016 avec notamment la définition des besoins des gestionnaires.

Rémy TOURMENT précise que le projet rassemble beaucoup de partenaires, mais parmi eux, peu ont une bonne connaissance des digues. Le projet devrait durer encore 3 ans.

- L'association est invitée à participer à la conférence européenne FLOODRISK, qui se tiendra à Lyon du 17 au 21 octobre 2016. Depuis l'automne 2015, France Dignes prépare ses interventions et s'est positionnée sur deux événements : une session spéciale (mise en réseau des gestionnaires de digues en Europe) et un événement parallèle à la forme/contenu libre : une journée de type comité technique ouverte à tout public intéressé, où l'association pourrait faire un retour de l'enquête métier.

Rémy TOURMENT s'inquiète du peu d'éléments dont dispose France Dignes aujourd'hui pour l'organisation de cet événement parallèle, alors que d'autres intervenants sont déjà bien avancés.

- France Dignes participe activement aux groupes de travail mis en place par la DGPR : 3 réunions en 2015 pour le projet d'arrêté EDD. Elle a également intégré un groupe de travail pour la mise à jour du « guide technique relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux sensibles » pour la partie digues, qui n'existe pas encore (3 réunions en 2015).

Alain TAESCH intervient pour souligner les difficultés introduites par la nouvelle compétence GEMAPI pour les associations syndicales qui sont propriétaires de digues. Ces dernières devront transférer leur gestion aux EPCI compétentes. De fait, elles ne pourront plus être adhérentes à France Dignes selon les statuts en vigueur.

Le Président propose d'ouvrir l'adhésion aussi aux propriétaires de digues. Cette modification statutaire est à prévoir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fara CARRA souligne que la gestion des digues va au-delà de la GEMAPI qui ne concerne que 4 alinéa (1, 2, 5 et 8) de l'article L211-7 du Code de l'Environnement. Les propriétaires de digues auront tout intérêt à poursuivre leur adhésion à France Dignes.

Le Président propose d'approuver le rapport d'activité de l'année 2015. **Il est approuvé à l'unanimité.**

## Approbation du bilan financier 2015

Marion TUCCI présente le bilan financier : elle indique une légère baisse des recettes en 2015 (6%). En cause : l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIRS Dignes V2 et la baisse de la subvention de l'Etat.

Les charges sont principalement constituées des salaires des deux permanents de l'association (embauche d'un second salarié en juin 2015). On observe un report important de la subvention de l'état (les engagements à réaliser) : la subvention étant accordée pour une période allant de juin 2015 à juin 2016, il y a nécessairement un report. Celui-ci est plus important à cause du retard dans l'embauche du second salarié (retard dans la réalisation de certaines actions). Aujourd'hui, le retard est en grande partie résorbé.

Le bilan fait apparaître un résultat positif de 25 248 euros, une situation encore très favorable. Le fond de roulement de 65 000 euros (qui représente 5 mois de charges de personnel) est aussi très satisfaisant.

Le Président propose d'approuver le rapport financier. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Election au conseil d'administration

Le Président indique qu'il a reçu un certain nombre de candidatures et rappelle que la modification statutaire permet maintenant d'accueillir de nouveaux candidats en cours de réunion. Il reste une place au CA.

Joseph SEGURA, Vice-Président au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, se porte candidat.

Le Président donne lecture des candidatures reçues :

- M. MASSON, Président du SYMADREM et de France Dignes (fin de mandat)
- M. DELAUNAY, Ingénieur Géologue/Géotechnicien à la Société du Canal de Provence
- M. MASSICOT, Président de la Communauté d'agglomération de l'île d'Oléron
- M. MERGOUD, Président du Syndicat du Haut-Rhône
- M. ENGRAND, Président de l'Association Départementale Isère Drac Romanche
- M. HABIG, Vice-Président au Conseil Départemental du Haut-Rhin
- M. WIGT, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- M. SEGURA, Vice-Président Président au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Le Président demande si quelqu'un souhaite procéder à un vote à bulletin secret. L'assemblée est d'accord pour délibérer à main levée.

**La liste des candidats est approuvée à l'unanimité.**

Avec les mandats en cours de M. FAUCHER (Ile de Noirmoutier), M. BERTHOUD (Chambéry Métropole) et Mme HENault (SYMADREM), le conseil d'administration est complet (12 places).

## Conseil d'administration

Le Président propose d'ouvrir le CA et de débiter avec l'élection d'administrateurs au bureau de l'association. Les postes à pourvoir sont les suivants : Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire. Seuls les membres du conseil d'administration peuvent voter.

Le Président demande quels sont les candidats pour le poste de Président ?

Il indique qu'il est d'accord pour poursuivre mais uniquement sur ce mandat. Il espère que d'autres élus se manifesteront pour reprendre la présidence par la suite.

**M. MASSON recueille l'unanimité des suffrages.** Il remercie les membres du CA de leur confiance. Il propose ensuite d'élire un Vice-Président qui remplacera M. BISCH (ADIDR).

M. BLUY suggère de désigner un Vice-Président qui serait à même de prendre le relai de M. MASSON, après une période de travail en commun.

M. MERGOUD, Président du Syndicat du Haut-Rhône, est candidat à ce poste. **Il est élu à l'unanimité.**

Le Président propose d'élire le Trésorier. M. BLUY demande quelle est la charge de travail et le nombre de réunion habituel, ainsi que les lieux de rencontre.

Marion TUCCI explique que le CA se réunit au moins 3 fois par an, avec la possibilité de se réunir de façon dématérialisée (voir statuts). Les réunions physiques sont tenues si nécessaire. Quant au poste de trésorier, il demande plus de disponibilité (réunion avec le comptable pour préparer l'AG, accès aux comptes bancaires). Le siège de l'association est à Grenoble.

M. BLUY, conseiller municipal à la ville d'Avignon, est candidat au poste de Trésorier. **Il est élu à l'unanimité.**

Le Président rappelle que les postes de Trésorier adjoint et de Secrétaire adjoint sont déjà pourvus. Il reste à élire un secrétaire. Il précise que ce poste ne nécessite pas d'investissement particulier.

M. WIGT, Président du Syndicat de la Durance, est candidat au poste de secrétaire. **Il est élu à l'unanimité.**

L'ordre du jour prévoyait l'approbation du compte-rendu du précédent CA. Il s'avère que les membres, réduit au nombre de 4 en 2015, ne se sont pas réunis physiquement (délibérations par voie dématérialisée). Il n'y a donc pas de compte-rendu à approuver.

Le Président constate que la réunion s'est déroulée plus vite que prévue, il propose d'aborder les points prévus initialement l'après-midi.

## Présentation et approbation du programme d'activité 2016



Marion TUCCI présente les actions récurrentes et ponctuelles envisagées pour l'année 2016 (voir document joint).

Le Président souhaite préciser que le programme 2016 sera sans doute difficile à réaliser dans son intégralité puisque les deux permanentes de l'association ont annoncé leur départ (avant la rentrée de septembre). Les recrutements pour les remplacer sont en cours.

Il propose d'approuver le programme d'activité 2016. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Pour information, Marion TUCCI présente quelques pistes d'actions pour l'année 2017 (voir document joint).

M. LESUR indique qu'il y a des incertitudes sur les dispositifs PAPI et PSR pour le financement des travaux sur les digues.

Mme BIDAULT, du CEPRI, précise que les PSR vont être abandonnés au profit de la mise en place des PAPI.

Le Président rappelle que les plans grands fleuves sont reconnus comme faisant office de PAPI le cas échéant.

## Présentation et approbation du budget 2016

Marion TUCCI présente le budget 2016 (voir document joint).

Pour les charges :

- Les achats concernent : les prestations (traiteurs et journaliste pour le site internet), l'achat d'un nouvel ordinateur portable, les fournitures de bureau.
- Les services extérieurs concernent : les locations (salles de réunion notamment pour Floodrisk, qui s'élève à 7000 euros ; domaines pour le site internet), la maintenance informatique, les honoraires de la comptable, l'impression de documents de communication, les frais de déplacement / frais bancaires / frais téléphoniques, cotisation à l'ADULLACT.
- Les charges de personnel englobent les rémunérations des deux permanentes auxquelles on ajoute d'autres charges (chèques déjeuner, participation à la formation professionnelle, mutuelle et prévoyance)

M. GAUTIER indique que la participation à FLOODRISK pourrait être remise en cause au regard du coût de la location de la salle et des vacances de poste au sein de l'association.

Pour les produits :

- Les prestations pour le déploiement du SIRS Dignes chez des utilisateurs
- Le report des subventions de l'Etat non utilisées
- La partie de la subvention pour la période juin 2016/décembre 2016
- Une subvention demandée à la Métropole de Grenoble

- D'autres produits qui englobent les cotisations des membres, les repas des journées techniques remboursés, les bénéfices liés aux journées techniques

M. DELAUNAY demande ce qui est payant dans le SIRS Dignes ?

Marion TUCCI répond qu'il s'agit des formations ainsi que le déploiement chez les utilisateurs. La formation initiale qui sera proposée en juin 2016 pour les membres testeurs est quant à elle gratuite.

M. BLUY demande s'il y a des produits financiers.

Marion TUCCI indique que l'association ne possède qu'un livret A au sein du Crédit Coopératif, qui a néanmoins formulé quelques solutions de placements qui devront être examinées en conseil d'administration.

Le Président propose de passer au vote du budget 2016. **Le budget est approuvé à l'unanimité.**

### Approbation des conventions entre France Dignes/SYMADREM et France Dignes/AD Isère Drac Romanche

Pour la convention entre France Dignes et le SYMADREM, le Président précise qu'il s'agit de formaliser une mise à disposition du personnel du secrétariat du SYMADREM pour assurer le relai administratif entre le Président et ses salariées.

Pour la convention entre France Dignes et l'AD Isère Drac Romanche, il est envisagé de formaliser le rôle d'encadrement du Directeur de l'ADIDR qui assurera le relai hiérarchique entre le Président et ses salariées. Aujourd'hui, l'association ne possède pas de Directeur.

Le Président propose d'approuver les deux conventions. **Elles sont adoptées à l'unanimité.**

### Approbation de l'adhésion du CEREMA comme membre associé

Le Président indique que le CEREMA a manifesté son intérêt pour devenir membre de France Dignes, il invite Yann DENIAUD son représentant, à présenter sa structure.

Yann DENIAUD présente les activités réalisées par le CEREMA autour du risque inondation et des ouvrages hydrauliques. Cette structure est issue du réseau scientifique et technique de l'ancien Ministère de l'Équipement. Le Cerema constitue un centre d'expertise et de ressources techniques aux services de l'État et collectivités sur tous les champs du développement durable. Le CEREMA intervient déjà sur les digues en appui mais aussi en ingénierie (agrément en cours de renouvellement), et développe des activités de recherche au service des politiques publiques, en collaboration avec d'autres Établissements Publics à caractère scientifique et technique tels que l'Irstea ou l'IFSTTAR.

Suite à cette présentation, le Président propose de valider l'adhésion du CEREMA en tant que membre associé de France Dignes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Questions diverses

### ➤ Evolution de l'association en GIP :

Le Président rappelle que l'association a été créée sous cette forme pour faciliter sa mise en place. Dès le départ, la transformation de l'association en groupement d'intérêt public était prévue (statuts). Il note que le Ministère des Finances n'est pas favorable à la multiplication des GIP, mais que l'association a eu récemment des échanges avec le Directeur de la DGPR, Monsieur MORTUREUX, à ce sujet.

Jean MAURIN, DREAL Centre, rappelle que le cabinet d'avocats qui a travaillé sur les statuts de France Dignes avait d'emblée conseillé la forme juridique du GIP qui engage l'Etat à financer la plus grande partie de son fonctionnement (subvention, mise à disposition de personnel). Il confirme que dans un contexte budgétaire défavorable, le Ministère des Finances est très réticent, d'autant plus que la compétence GEMAPI va recomposer le paysage des gestionnaires de digues. Il est donc proposé d'attendre 2020 pour faire évoluer l'association vers un GIP qui pourrait être mis en place en 2024.

Le Président considère que l'objectif de 2024 est un peu trop lointain pour que cette perspective soit crédible, d'autant plus que l'Etat ne sera plus gestionnaire de digues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Jean MAURIN confirme que l'Etat ne sera plus gestionnaire de digues en 2024, mais il estime que l'Etat conservera une expertise dans le domaine à travers ses établissements publics (CEREMA et IRSTEA).

M. FOREL, Président du SM3A (Syndicat de l'Arve), demande quelle est aujourd'hui la place de l'Etat dans l'association, car il est à la fois gestionnaire et autorité de contrôle sur la gestion des digues.

Le Président estime que la mise en place de la GEMAPI va entraîner l'adhésion de nouveaux membres gestionnaires dans le cadre souple et évolutif de l'association. Il faut néanmoins stabiliser le nombre d'adhérents pour pérenniser l'association.

Nicolas KREIS fait observer que la subvention de l'Etat représente près de la moitié des ressources de l'association. Quelle est la pérennité de ce financement, difficilement compensable par les cotisations des membres ?

Le Président indique que cette subvention est annuelle et que du fait de son montant, elle est décidée directement par le Ministre en charge de l'Ecologie. Il ne s'agit pas d'une ressource fiable, contrairement à ce que permettrait le GIP.

Mme CARRA estime également que le GIP permettrait d'encadrer le financement de la structure par l'Etat, nécessaire pour pérenniser l'appui de France Dignes aux gestionnaires.

M. BESSIN, DDT de Maine-et-Loire, explique que l'Etat n'a pas l'objectif de se désengager de la gestion des digues avant 2024, mais au contraire d'œuvrer pour que la situation soit la meilleure possible au moment du transfert. La compétence

GEMAPI a été inscrite dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Maine-et-Loire, ce qui en fait un département pilote en la matière.

M. FOREL souhaite que l'assemblée prenne conscience des rôles de chaque intervenant sur les digues : les gestionnaires doivent prendre leurs responsabilités et l'Etat doit assurer une mission régalienne de contrôle. Il peut être difficile de constituer un GIP avec des membres ayant des intérêts parfois divergents. Le SM3A souhaite rester membre de France Dignes et développer le nombre d'adhérents pour financer l'association.

Rémy TOURMENT estime qu'il ne faut pas mélanger les objectifs de l'association avec ceux de ses membres. Les conflits entre les gestionnaires et les services de l'Etat ne doivent pas empêcher une bonne collaboration au sein de l'association.

Nicolas KREIS témoigne des échanges avec la DGPR sur les textes réglementaires en cours d'élaboration. Il n'y a jamais eu de pression de l'Etat sur les représentants de l'association du fait du cofinancement qu'il apporte. Toutefois, il serait bon qu'à terme l'association puisse au moins financer les charges de personnel par les seules cotisations de ses membres. Il faudra donc accueillir des nouveaux membres pour pérenniser l'association. La contribution de l'Etat reste cependant très peu élevée au regard du budget consacré au renforcement des digues. La sécurisation des digues est une politique publique importante et la structuration ainsi que la professionnalisation des gestionnaires de digues devrait rester un objectif pour le Ministère de l'Ecologie ces prochaines années.

M. FOREL estime que les cotisations actuelles sont plutôt faibles et qu'on pourrait envisager une augmentation si besoin.

Le Président souhaite privilégier le développement du nombre d'adhérents plutôt que d'augmenter les cotisations, car les gestionnaires qui ont le plus grand linéaire de digues ne sont nécessairement les plus riches.

Le Président clôt la réunion à 12h30 et invite les membres présents à se restaurer au buffet mis en place pour l'occasion.